

# DESSCRIPTIF SÉJOURS

*Modalités pratiques en fin de section*

## Descriptif

Nous proposons une formule de vacances en pension complète : les enfants dorment et mangent sur place pendant toute la durée du séjour. Cette expérience en centre de vacances permet aux enfants de sortir de leur environnement familial et leur offre l'opportunité d'apprendre les règles de vie en groupe (respect de chacun, partage, écoute), et aussi d'acquérir une plus grande autonomie (responsabilité, indépendance). Cette formule permet la découverte progressive d'une thématique tout au long du séjour, au cours duquel les enfants sont impliqués de manière continue et régulière dans le déroulement des activités.

### *Mariakerke*

L'école de Mariakerke est située en bordure d'Ostende, sur la côte. Cette bâtisse de trois étages spécialement conçue pour accueillir des groupes d'enfants (salles d'activités, réfectoire, dortoirs, sanitaires) se situe à quelques rues de la digue et de la mer. Les enfants peuvent profiter de tous les plaisirs de la plage comme le cuistax, les châteaux de sable et autres jeux dans les dunes. Une plaine de jeux offre aussi la possibilité aux enfants de faire des activités sportives diverses tout en profitant de l'air revigorant de la mer du Nord.

### *Domaine de Combreuil*

Le Domaine de Combreuil se situe au sud de Bruxelles, dans la verte campagne hennuyère (commune de Braine-le-Comte). Ce beau bâtiment en pierres offre tout le confort nécessaire à un séjour actif (salle d'activités, salle de classe, réfectoire, dortoirs, sanitaires). Il se trouve au coeur d'un grand parc bordé d'un bois où les enfants peuvent s'adonner à de nombreuses activités en toute sécurité. Un terrain multisports est dédié aux sports d'équipe. Des balades à vélo ou à pied permettront aux enfants de découvrir cette belle région.

### *Domaine Saint Sorlin d'Arves (France)*

Station des Alpes, au pied du Col de la Croix de Fer et du glacier de l'Etendard, Saint Sorlin d'Arves est un vrai village de montagne au charme authentique (village labellisé Villages Fleuris). Les enfants pourront profiter du ski au coeur du grand domaine des Sybelles, d'une ambiance village, d'un ensoleillement et d'un enneigement optimal, ainsi que d'un vaste choix d'activités de loisirs ou de détente. Le Chalet les Trois Lacs accueillera les enfants au coeur de la station-village, à 20 m du départ des pistes de ski.

**Du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018**

## Séjour de sensibilisation au néerlandais : “De legendarische oase”

### 🐟 *Mariakerke: 30 enfants de 6 à 12 ans*

Une vieille légende raconte la découverte d’une immense oasis il y a plus de 3000 ans par une peuplade nommée « Zenor ». Grâce à sa terre fertile, cette oasis se serait développée au point de devenir le véritable carrefour des routes commerciales d’autrefois. Ceci permit à la peuplade de Zenor de grandir et prospérer rapidement. Malheureusement, quelques siècles plus tard, ce territoire fut victime de violentes tempêtes de sable qui engloutirent tout sur leur passage. Depuis, nul n’aurait jamais pu retrouver le lieu exact de cette oasis ni les habitations et nombreux trésors que le peuple de Zenor possédaient.

Toutefois, un célèbre expéditeur hollandais vient de découvrir un petit morceau de carte qui semblerait nous fournir un premier indice sur la localisation de ce lieu légendaire. Celui-ci est à la recherche d’une nouvelle équipe d’aventuriers et aventurières prêts à tout pour retrouver la partie manquante de cette carte mystérieuse et ainsi découvrir les ruines de la peuplade Zenor. Sommes-nous prêts à le rejoindre ?

Lors de ce séjour de sensibilisation au néerlandais, nous aurons l’occasion de déchiffrer des messages cachés, de partir à la chasse au trésor ou encore de résoudre de nombreuses énigmes ... en néerlandais bien sûr ! Zijn jullie klaar voor een echt avontuur ?



# SÉJOURS CARNIVAL

Modalités pratiques en fin de section

***Du vendredi 1<sup>er</sup> mars au samedi 9 mars 2019***

## Séjour au Ski : les petits montagnards

### ▲ **Domaine Saint Sorlin d'Arves: 40 jeunes de 10 à 13 ans**

C'est reparti pour notre traditionnel séjour de Ski ! Préparons nos manteaux, nos skis et nos chocolats chauds (il faut bien un peu de réconfort après l'effort) et apprêtons-nous à gravir les montagnes de Haute-Savoie !

Cette année encore, nos aventurières et aventuriers à ski feront halte au domaine de Saint-Sorlin d'Arves et ses 120 km de pistes de ski balisées. Encadrés par une équipe d'animateurs expérimentés en ski, préparons-nous à vivre des vacances sportives, tonifiantes et surtout amusantes !

Comme chaque année, nous profiterons des nombreux conseils et astuces donnés par nos professeurs de l'Ecole de Ski Française pour apprendre à dévaler les pistes en toute sécurité. Nos efforts de la journée seront ensuite récompensés par la chaleur de notre centre d'hébergement « Les trois lacs » qui nous accueillera au cœur du village traditionnel de Saint Sorlin d'Arves. Pour nous détendre, de nombreuses activités créatives, artistiques ou encore des jeux de société seront organisés par notre équipe d'animateurs. Mettons-nous ensuite à table pour goûter aux nombreuses spécialités savoyardes !

Toutes les informations pratiques vous seront communiquées sur simple demande au Secretariat des activités de vacances.



Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Retrouvez également tous les documents, informations et modalités pratiques sur notre site internet [www.jeunesseabruelles.be](http://www.jeunesseabruelles.be)

## Inscriptions

### Qui ?

Les séjours en Belgique sont accessibles à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans scolarisés en primaire indépendamment de la commune où ils résident ou de la localisation de l'école qu'ils fréquentent. *Le séjour de ski est accessible aux enfants âgés de 10 à 13 ans.*

### Comment s'inscrire ?

1. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :
  - par fax (02/274.21.20) ;
  - par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles) ;
  - par courriel ([jeunesse.asbl@brucity.be](mailto:jeunesse.asbl@brucity.be)) ;
  - ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).
  - **Nouveau:** inscription via notre formulaire en ligne sur [www.jeunesseabruelles.be](http://www.jeunesseabruelles.be)

*Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 16 "Comment annuler".*

2. Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le programme de stage, le matériel à apporter, etc. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour au responsable du séjour. S'il n'y a plus de place disponible pour le séjour demandé, le coordinateur des séjours prendra contact avec vous pour vous le signaler et éventuellement vous proposer un autre séjour, dans la limite des possibilités.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances.

Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement.

Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

# MODALITÉS PRATIQUES SÉJOURS

## Tarifs

### **Combien?**

*Pour le séjour en Belgique (5 jours) :*

**Tarif plein : 125€**

**Tarif préférentiel\* : 100€**

**Tarif social\*\* : 50€**

*Pour le séjour au Ski (8 jours) :*

**Tarif plein : 500€**

**Tarif préférentiel\* : 400€**

**Tarif social\*\* : 250€**

\***Tarif préférentiel** pour les enfants domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou qui ont un parent membre du personnel communal. Ce tarif bénéficie d'une réduction de 20% (tarif dégressif) à partir du deuxième enfant de la même fratrie inscrit aux mêmes dates ;

\*\***Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social.

## **Que comprend le tarif?**

- La participation à toutes les activités, sorties, excursions qui se déroulent pendant le séjour ;
- Les transports aller-retour des enfants vers le lieu de séjour ainsi que toutes les sorties et excursions ;
- L'hébergement (lits + literie, sanitaires tout confort...) ;
- Un petit déjeuner, une collation, un repas chaud à midi, un goûter et un repas froid le soir, ainsi que des boissons ;
- Les lunch-packs en cas d'excursion ;
- Le matériel de ski (casque, bâtons, skis) pour le **séjour de ski** ;
- Le forfait "skipass" (accès aux remontées mécaniques) pour le **séjour de ski** ;
- L'inscription aux cours de l'École de Ski Française pour le **séjour de ski**.



## **Le tarif social**

\***Le tarif social** est octroyé sur demande préalable uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130).

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que

- d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

- d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Echevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse, et de la Petite Enfance - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

## **Comment payer ?**

Le paiement s'effectue à l'aide du bulletin de virement joint au dossier de confirmation.

## **Comment annuler ?**

Si vous ne désirez pas maintenir l'inscription de votre enfant, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances (même si le paiement n'a pas encore été effectué) avant la date du vendredi **19 octobre 2018**.

Toute demande d'annulation réceptionnée par le secrétariat des activités de vacances après les dates susmentionnées (et avant le premier jour d'activité) induit des **frais administratifs** à hauteur de 20% du montant total de l'inscription\*.

A partir du premier jour d'activité, aucune annulation n'est acceptée (le montant total des frais d'inscription reste donc dû)\*.

*\* sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au Secrétariat des activités de vacances.*

## **Matériel et effets personnels**

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.

Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.